

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 3 (1915)
Heft: 2-3

Artikel: Les armoiries de Corserey
Autor: Dubois, Fréd. Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

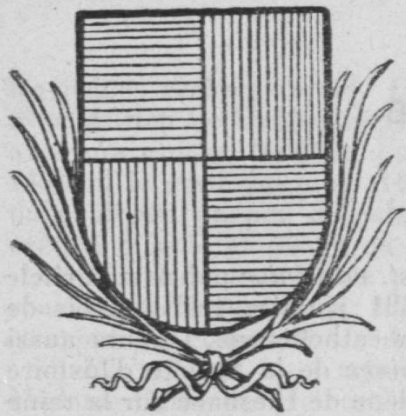


Fig. 18.

LES ARMOIRIES DE CORSEREY

par FRÉD. TH. DUBOIS.

La terre de Corserey relevait autrefois des sires de Montagny, puis à l'extinction de cette maison elle fut divisée entre différents seigneurs. Au commencement du XVI^e siècle, l'abbaye de Payerne fit l'acquisition de plus de la moitié de cette seigneurie, l'autre partie devint la propriété de Pierre Amman, avoyer de Fribourg. Payerne revendit sa part en 1526 et Amman la sienne en 1535, à l'Etat de Fribourg. Au moment de la conquête du Pays de Vaud, Corserey appartenait donc entièrement à Fribourg.

Jusqu'en 1585 Corserey forma une sorte de bailliage qui fut réuni dès cette année à celui de Montagny.

Sur les vitraux de la seconde moitié du XVI^e siècle portant les armes de l'Etat de Fribourg entourées de celles des terres et bailliages, nous voyons déjà figurer les armes de Corserey, portant : écartelé d'azur et de gueules (c'est-à-dire un écu partagé en quatre carrés alternativement bleu et rouge).

Quelle est l'origine de ces couleurs ?

Le bailliage de Montagny portait les armes des anciens sires de Montagny, mais certains armoriaux lui attribuent parfois une armoirie portant : parti de gueules et d'azur. D'autres armoriaux attribuent aux sires de Belp, qui sont, semble-t-il, une branche des Montagny, les mêmes armes que celles de Corserey. Il faudrait chercher là une corrélation entre ces différentes armes.

La position du bleu et du rouge n'est pas fixe ; sur certains documents on trouve le bleu au premier quartier ; sur d'autres, le rouge.



Fig. 19. — Les armoiries de Corserey d'après le plan de Fribourg de Martin Martini. 1606.